

PJ Couvriel 1

Collectif de parents de Sundhoffen

A l'attention de M. le Maire et des
conseillers et conseillères municipales
membres de la commission Education et
jeunesse

Sundhoffen, le 14 janvier 2024

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente lettre, nous souhaitons attirer votre attention sur les problèmes liés aux modes de garde que rencontrent les habitants de Sundhoffen.

En effet, de nouveaux ménages s'installent et les modèles familiaux évoluent. Dans la plupart des familles les deux parents sont en activité, en formation ou en recherche d'emploi et souhaitent des modes de garde qui soient à la fois sécuritaires, abordables et favorisant le développement des capacités sociales, intellectuelles et de motricité des enfants.

Dans le même temps, le nombre d'assistantes maternelles a été réduit de 65 % entre 2018 et aujourd'hui et les activités du périscolaire sont limitées aux jours scolaires. **Au regard des données disponibles, nous estimons à 29 les places théoriquement disponibles dans la commune pour 56 enfants de moins de 3 ans. Cependant, ce chiffre ne prend pas en compte le fait que les places dans les modes de garde ne peuvent pas être réservées aux habitants de la commune.** Le centre aéré proposé par l'Association familiale de Sundhoffen comprend quant à lui 3 à 4 semaines (sur 16 semaines de vacances scolaires par an) pour les enfants de plus de 4 ans. **Se posent ainsi deux problèmes importants : la garde des enfants en âge préscolaire et la garde des enfants en âge scolaire pour les mercredis et les vacances.**

Face à ces tensions, il n'est pas toujours possible d'avoir recours à une garde familiale. Les parents doivent donc composer avec des solutions médiocres :

- laisser les enfants seuls au domicile dès que l'âge le permet,
- chercher des modes de gardes éloignés (mais ils sont souvent également saturés et les enfants de Sundhoffen ne sont pas prioritaires dans les accueils collectifs des autres communes),
- scolariser les enfants dans les établissements privés qui sont plus proches d'assistantes maternelles,
- embaucher une garde à domicile (quasiment impossible pour du périscolaire étant donné que toutes les familles cherchent au même moment et qu'il s'agit d'un temps partiel d'une journée par semaine ; pour les enfants préscolaires, cela revient très cher...),
- revoir ses projets professionnels pour les rendre compatible avec le temps partiel, voire suspendre son activité.

Ces solutions sont insatisfaisantes collectivement et individuellement d'un point de vue :

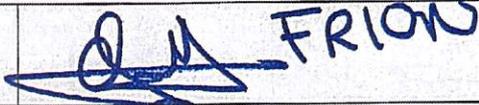
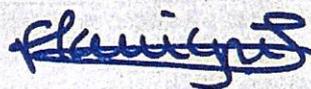
- économique : coûts de garde, réduction des revenus des familles,
- social : l'école publique de Sundhoffen risque de ne plus être un lieu de partage des familles de la commune,

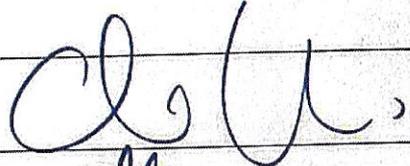
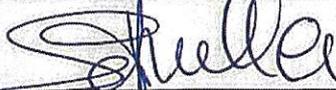
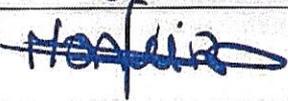
- écologique : conduire des kilomètres pour amener un enfant à un système de garde est peu en phase avec les impératifs de transition écologique
- de l'attractivité de la commune à la fois pour attirer et maintenir les familles et pour maintenir l'offre de service.

C'est pourquoi nous attirons l'attention du conseil municipal sur ce problème qui risque de s'accroître à l'avenir et pour lequel nous aimerions voir émerger des solutions communes et durables. Entre autres l'élargissement des périodes d'activité du périscolaire aux mercredis et le soutien à des modes de garde en période extra-scolaire, au moins une partie des vacances. En effet, nous sommes très satisfaits du mode de fonctionnement, des activités proposées et de ce qu'il apporte à nos enfants en termes de pédagogie, de motricité, de stabilité et bien sûr de sécurité. L'accueil du centre aéré de l'Association Familiale est lui aussi plébiscité.

Pour les enfants en âge préscolaire, nous souhaiterions voir émerger une réflexion, par exemple sur le soutien aux assistantes maternelles au travers des mesures identifiées au niveau national telles qu'un relais petite enfance ou une maison d'assistantes maternelles.

En vous remerciant de l'attention portée à ce courrier, veuillez croire, Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en l'expression de nos sincères salutations.

FRION LAGITIA	
RISSEY SABINA	
Félix COUCCON	
Cécile Kress	
Corentin Guillier	
FLAVIENS Navion	
NAGL NARINA	
JAELE Cindy	
BICH BOUSSAID Galyon	

Scheer Am'Ance	
MAQUIN Jennifer	
fu by Deborah	
Kneipp Jerome	
SCHULLER Fabienne	
PIERRE Deborah	
MONTeiro ROSARIA SEVILLA ANGIS	

MAUCERAS Aethra

HUNZINGER - COULON
Ann - Bictia

Famille Charne Mestre



12/11/2002

Etats des lieux du secteur petite enfance et enfance Sundhoffen –2024

Auteur : Irène Mestre (parent d'élève de Sundhoffen)

Table des matières

Etats des lieux du secteur petite enfance et enfance.....	1
1. Résumé	2
2. Objectifs et méthodologie	2
3. Contexte : Un vieillissement de la population plus rapide que dans le département et des modèles familiaux en évolution	3
4. La petite enfance et l'enfance dans la commune des défis partagés	4
4.1. Des structures d'accueil de la petite enfance diversifiées mais en baisse	4
4.2. La garde à domicile par des salariées : une part négligeable.....	5
4.3. Les modes de garde collectif : une micro-crèche indépendante.....	5
4.4. Les assistantes maternelles : un fort déclin au niveau national, départemental et communal.....	6
4.5. Une faible capacité d'accueil théorique pour les enfants de moins de trois ans	7
5. Deux modes d'accueil collectifs pour les enfants en âge scolaire	8
6.1. L'accueil de loisir sans hébergement périscolaire.....	8
6.2. L'accueil de loisir sans hébergement extrascolaire.....	8
6.3. Résultats de l'enquête 2022 des besoins pour les mercredis et les vacances scolaires.....	9
6. Les ressources du territoire : une vie associative riche et la valorisation possible d'équipements locaux	10
7. Les modes d'accueil à l'extérieur de la commune	12
8. Les politiques de soutien dans le secteur enfance et petite enfance	12
8.1. Le projet éducatif territorial : un dispositif adaptable aux besoins pour des actions coordonnées et un levier de financement	13
8.2. Le plan mercredi : une labellisation de l'accueil qui fait la différence sur les budgets.....	14
8.3. Les dispositifs de soutien pour la petite enfance : la CAF et la CEA comme coordinateurs	14
9. Liste des références	15
Contact	16

1. Résumé

Dans la commune de Sundhoffen, le secteur de la petite enfance et de l'enfance porte plusieurs atouts, la proximité de Colmar, de l'Allemagne et de la Suisse est un facteur d'attractivité pour l'installation de familles, l'offre de modes de garde est diversifiée avec encore quelques assistantes maternelles et une micro-crèche indépendante. Par ailleurs, pour les enfants en âge scolaire, deux associations très actives organisent des accueils de loisirs sans hébergement qui s'intègrent dans la vie des enfants, que ce soit dans la journée pour le périscolaire ou dans l'année pour l'accueil pendant les vacances estivales. Ces associations sont également le reflet de l'engagement des habitantes et habitants dans la vie locale et de leurs valeurs de vivre-ensemble et de respect qui sont promues, autant entre les enfants qu'entre les adultes qui gèrent et font vivre ces structures.

Cependant, comme dans beaucoup d'autres territoires, le secteur de la petite enfance et de l'enfance fait face à un ensemble de défis : recrutement, équilibre budgétaire fragile, difficulté de respecter une réglementation en constante évolution... Trois dynamiques sont notamment observées :

- la baisse importante du nombre d'assistantes maternelles,
- la hausse de la demande pour les accueils de loisirs sans hébergement,
- une tendance à la baisse de la part des enfants de la commune inscrits dans les écoles de Sundhoffen.

Si aucune réponse n'est trouvée face à ces difficultés, la commune risque de perdre son attractivité ou bien de voir les habitants se tourner vers les offres de services de communes et villes mieux dotées.

Une réflexion collective sur les priorités à fixer et sur les moyens à mettre en œuvre au travers de la mobilisation de fonds propres ou de la sollicitation de financements extérieurs semble donc nécessaire pour préserver le cadre de vie de la commune.

2. Objectifs et méthodologie

Ce document a été préparé par des familles de Sundhoffen avec pour objectif de contribuer à une réflexion collective à travers des données fiables et contextualisées sur la démographie et les modes de garde pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire. En effet, il semble important de faire un point sur la situation :

- pour que les familles puissent mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre,
- pour que les potentiels porteurs de projet dans le secteur de l'enfance et de la petite enfance puissent avoir un « point de départ »,
- pour engager un dialogue constructif avec les parties prenantes, eu égard à la rapidité d'évolution de la situation.

Un souci particulier a été porté à la précision et la fiabilité des informations, en s'appuyant autant que possible sur les données au niveau communal avec des comparaisons avec le niveau départemental et national. Les données sont issues de sources reconnues (INSEE, Collectivité Européenne d'Alsace, Protection maternelle et Infantile, Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Observatoire des territoires, Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, etc.). Toutes les références sont disponibles à la fin du document. Nous remercions les structures qui ont accepté de partager des informations avec nous et nous demeurons les seuls responsables du contenu et des possibles erreurs ou omissions dans ce document.

3. Contexte : Un vieillissement de la population plus rapide que dans le département et des modèles familiaux en évolution

La commune de Sundhoffen a inscrit en 2019 dans son projet d'aménagement et de développement durables¹ (PADD) la volonté de renforcer l'attractivité de la commune tout en maintenant son identité rurale. Ainsi, l'importance de soutenir l'installation de jeunes ménages et de familles a été soulignée ainsi que la nécessité d'accueillir de nouvelles structures pour développer l'offre de service à la population. L'inscription de ces priorités se fait dans un contexte qui est marqué par un vieillissement de la population.

La dynamique de vieillissement de la population est plus forte dans la commune qu'au niveau national et départemental avec la part des 60 ans et plus qui a augmentée de 10 points entre 2009 et 2020. Cette augmentation relative est liée à la baisse de la population dans la tranche d'âge 0-14 ans, qui est passée de 15,1 % à 13,2 % (Insee, 2023a).

Les projections de l'évolution du nombre d'enfants à 2050 dans le département estiment que le nombre d'enfants de moins de 3 ans baissera de -16,7 % (Insee, 2018a).

Tableau 1 : Evolutions des classes d'âge dans la commune de Sundhoffen, au niveau départemental et national

	2009			2020		
	Communal	Départemental	National	Communal	Départemental	National
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
0 à 14 ans	15,1	18,4	18,5	13,2	17,4	17,8
15 à 29 ans	16,8	17,9	18,7	13,1	16,1	17,5
30 à 44 ans	18,1	21,0	20,3	16,5	18,7	18,6
45 à 59 ans	26,8	21,4	20,2	23,5	21,3	19,8
60 à 74 ans	15,4	13,3	13,6	23,3	17,3	16,9
75 ans ou plus	7,7	8,1	8,7	10,4	9,3	9,5

Sources : (Insee, 2023a, 2023b, 2023c)

En 2020, 35 % des ménages étaient présents depuis moins de 9 ans dans la commune, ce qui indique un certain mouvement, avec des ménages entrants et des ménages sortants.

Tableau 2 : Ancienneté d'emménagement des ménages en 2020

	Part des ménages en %
Depuis moins de 2 ans	8,1
De 2 à 4 ans	14,2
De 5 à 9 ans	13,0
De 10 à 19 ans	14,5
De 20 à 29 ans	14,0
30 ans ou plus	36,2

Source : (Insee, 2023a)

En parallèle de ces évolutions démographiques, les modèles familiaux ont également évolué au niveau du taux de natalité, du taux d'emploi notamment féminin, de l'augmentation des familles monoparentales mais aussi de l'importance de la garde familiale.

¹ Il s'agit du document qui fixe les orientations et les priorités du Plan Local d'Urbanisme

De manière générale, on observe une baisse du taux de la natalité et une réduction de la taille des ménages, avec une concentration des ménages avec enfants dans les zones périurbaines (Observatoire des territoires et Commissariat général à l'égalité des territoires, 2019). Les familles monoparentales sont également en hausse et représentent 18 % des familles du Haut-Rhin en 2018 (Insee, 2020). Ces chiffres ne prennent pas en compte les familles dans lesquelles l'un des conjoints mène une activité qui implique des déplacements longs ou fréquents (armée, etc.).

Le taux d'emploi des femmes est en hausse et atteint 62,7 % mais elles sont sur-représentées dans l'emploi salarié à temps partiel qui concerne 31,8 % des femmes contre 6,5 % des hommes. Les relations entre le temps partiel – choisi ou contraint – et les inégalités, sont par ailleurs documentées (Briard, 2020).

Enfin, la transformation des modèles familiaux influence également les modes de garde avec une volonté de recours à ceux-ci. A l'échelle du Grand Est, la DREES met en avant que si tous les parents avaient obtenu leur premier choix de mode de garde, les enfants de moins de trois ans seraient nettement moins souvent gardés par leurs parents, ce qui laisse transparaître l'enjeu des modes de garde pour l'accès et le maintien à l'emploi. De même, les grands-parents sont le plus souvent un moyen de garde occasionnel. Ils représentent le mode de garde principal pour seulement 3 % des enfants et cette part est en baisse (DREES, 2023).

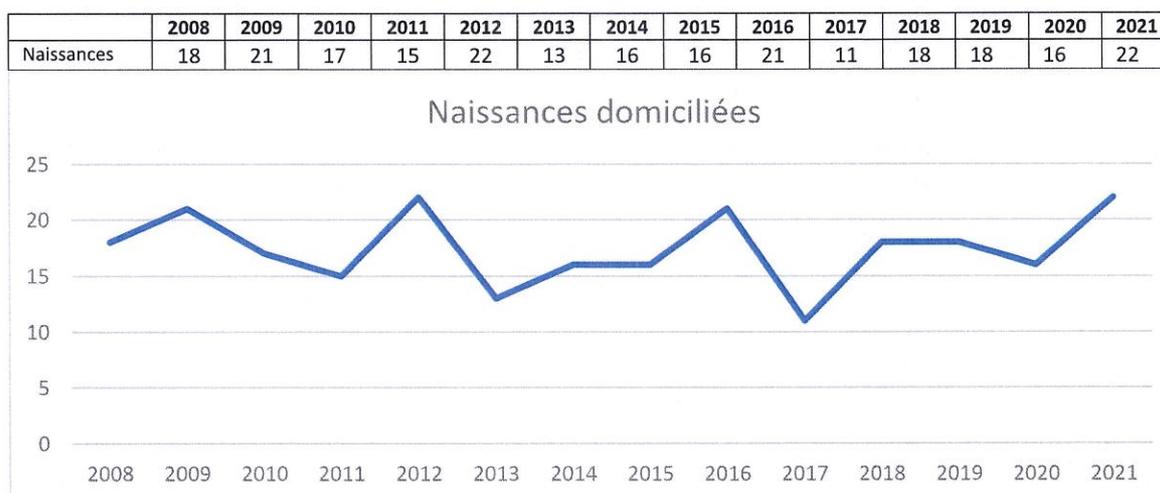
4. La petite enfance et l'enfance dans la commune : des défis partagés

4.1. Des structures d'accueil de la petite enfance diversifiées mais en baisse

Un nombre de naissance relativement stable entre 2008 et 2021

Le nombre de naissances domiciliées (dans les ménages résidant la commune) est marqué par une forte variabilité interannuelle, entre 11 et 22 par année mais une relative stabilité entre 2008 et 2021.

Tableau 3 : Evolution des naissances dans les ménages de la commune



Source : (Insee, 2023a)

En l'absence de données disponibles, nous avons fait une estimation pour 2022 et 2023 en utilisant une moyenne des 5 années précédentes, c'est-à-dire 17 naissances domiciliées par an.

En additionnant les naissances domiciliées en 2021, et les estimations pour 2022 et 2023, on obtient une estimation du nombre d'enfants de moins de 3 ans de 56 pour 2023.

4.2. La garde à domicile par des salariées : une part négligeable

Le recours à la garde à domicile salariée est difficile à évaluer au niveau de la commune. Il ne représente que 1 % des enfants en 2023 à l'échelle de la région. Nous estimons qu'elle représente une part négligeable au niveau de la commune.

4.3. Les modes de garde collectif : une micro-crèche indépendante

La micro-crèche située dans la commune possède un agrément pour 14 places, dont 13 places sont pourvues de manière à permettre un accueil d'urgence. Certains enfants ne venant qu'à temps partiels, il y a plus de 14 enfants inscrits annuellement. La micro-crèche accueille des enfants de la commune et des communes voisines qui font face aux mêmes défis de garde. Ouverte depuis 2017, la structure enregistre une part variable de famille domiciliée dans Sundhoffen mais celle-ci tend à baisser sur les trois dernières années (Tableau 4).

Tableau 4 : Part des familles de Sundhoffen bénéficiant de places dans la micro-crèche privée

Années	Familles inscrites	Familles domiciliées à Sundhoffen
2017	21	6
2018	19	7
2019	19	7
2020	19	9
2021	19	10
2022	19	9
2023	20	4

Source : Micro-crèche indépendante « Le monde de Pico »

La structure fait face à une forte demande, notamment pour des débuts de garde au cours de l'année scolaire et qui sont impossibles à satisfaire car les enfants sortent de la crèche en août pour entamer leur première année de maternelle. La structure fait état de la difficulté à gérer une réglementation qui évolue souvent et rapidement, notamment au niveau du personnel qui doit maintenant avoir deux années d'ancienneté dans un secteur qui peine à maintenir ses effectifs. Il y a également une concurrence des grands groupes alors même que l'Institut Général des Affaires Sociales souligne le risque de voir des logiques financières s'opposer à la prise en charge du rythme des enfants, voir provoquer des dérives (Bohic *et al.*, 2023).

Il est remarqué une tendance à l'inscription dans l'enseignement privé à la suite de la crèche, pour des causes multifactorielles qui incluent les difficultés de garde péri et extrascolaire.

4.4. Les assistantes maternelles : un fort déclin au niveau national, départemental et communal

Au niveau départemental, on observe une baisse de 26 % du nombre d'assistantes maternelles et de 20 % du nombre de places entre 2018 et 2023. **Au niveau communal, on observe une baisse de 65 % du nombre d'assistantes maternelles sur la même période.**

Tableau 5 : Evolution du nombre d'assistantes maternelles

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (octobre)
Assistants maternelles dans la commune*	17	Non disponible	Non disponible	13	Non disponible	6
Assistants maternelles dans le département**	4 038	3 845	3 655	3 414	3 225	3 096
Places théoriques chez les assistantes maternelles à l'échelle du département**	13 805	13 289	12 837	12 111	11 793	11 020

* données de la PMI

** données de la CEA

Cette réduction des effectifs s'inscrit dans une dynamique nationale marquée par le vieillissement des assistantes maternelles et la difficulté de leur renouvellement. **Ainsi, au niveau national à l'horizon 2030, les études prospectives estiment à 48 % le nombre d'assistantes maternelles qui partiront à la retraite (IPERIA, 2022).**

En dehors de la démographie des assistantes maternelles, aucune étude ne permet de déterminer avec précision les causes de ce déclin. On note cependant un renforcement de l'encadrement avec de nouvelles obligations telles que la formation (120h) en 2007, le renseignement des disponibilités sur le site dédié de la CAF et l'élaboration d'un projet d'accueil (comme dans les accueils collectifs) en 2019 qui augmentent le recours des familles aux assistantes maternelles mais peut représenter un frein à l'installation de nouvelles professionnelles. Cet encadrement des pratiques fait partie d'une politique de l'Etat pour une meilleure qualité et sécurité de l'accueil et ne peut, ni ne doit, être remis en cause. Le Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Age et l'étude prospective portée par IPERIA formulent des hypothèses sur les autres facteurs qui contribuent à la baisse du nombre d'assistantes maternelles et des pistes de solution mobilisables localement (Tableau 6).

Tableau 6 : Facteurs limitant le renouvellement des assistantes maternelles et pistes potentielles

Facteurs de déclin	Difficultés des relations avec les parents-employeurs	Faible rentabilité par rapport aux contraintes du métier	Isolement et manque de cadres d'échanges collectifs sur les pratiques professionnelles
Pistes mobilisables localement	Structures de médiations (Relai petite enfance) ou salariat à travers des intermédiaires (développement d'un cadre légal pour des structures prestataires)	Soutien financier d'accès aux locaux pour les MAM	Structures d'échanges (RPE) ou d'exercice collectif (MAM)

Sources : (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age, 2023 ; IPERIA, 2022)

Les revenus des assistantes maternelles restent faibles, et ce, malgré le régime fiscal spécifique (abattement forfaitaire) et l'aide à l'installation (un seul versement de 1 200 euros de la CAF). Les dernières données officielles publiques en 2015 font état dans le Grand Est d'un salaire annuel brut médian de 12 100 euros contre 21 890 dans la population globale active (Insee, 2018a, 2018b).

Actuellement, la question de la rentabilité comme frein à l'installation de nouvelles assistantes maternelles semble d'autant plus pertinente sur la commune du fait :

- de la cherté de l'immobilier (à l'achat et à la location),
- de la faiblesse de l'offre locative,
- de la difficulté actuelle pour l'obtention d'un crédit immobilier,
- des conditions que le logement doit remplir pour obtenir l'agrément de la PMI.

Les pistes principales de soutien au métier d'assistante maternelle mobilisables localement sont ainsi :

- Le développement des relais petite enfance,
- La création de maison d'assistantes maternelles.

La commune n'est pas rattachée à un relais petite enfance, alors que sur le territoire du Haut-Rhin et à proximité de Sundhoffen, on note une forte couverture (Tableau 7).

Tableau 7 : Relais petite enfance existants à proximité

Nom du RPE	Communes rattachées	Gestionnaire
RPE de Colmar	Colmar, Niedermorschwihr	Ville de Colmar
Les Petites Mains du Ried	Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Jepsheim, Muntzenheim, Porte du Ried, Wickerswihr	Syndicat Pôle Ried Brun
Planète Récré	Horbourg-Wihr, Sainte-Croix-En-Plaine	Association Planète Récré
RPE de Wintzenheim	Eguisheim, Herrlisheim-près-Colmar, Husseren Les Châteaux, Logelbach, Obermorschwihr, Turckheim, Voegtlinshoffen, Walbach, Wettolsheim, Wintzenheim, Zimmerbach.	SIVOM de Wintzenheim
RPE Alsace Rhin Brisach antenne de Fessenheim	Algolsheim, Appenwihr, Artzenheim, Balgau, Baltzenheim, Biesheim, Blodelsheim, Dessenheim, Durrenentzen, Fessenheim, Geiswasser, Heiteren, Hettenschlag, Hirtzfelden, Kunheim, Logelheim, Munchhouse, Namsheim, Neuf-Brisach, Obersaasheim, Roggenhouse, Rumersheim-Le-Haut, Rustenhart, Urschenheim, Vogelgrun, Volgelsheim, Weckolsheim, Widensolen, Wolfgantzen.	Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach
RPE Alsace Rhin Brisach antenne de Biesheim		

Source : (Collectivité Européenne d'Alsace et PMI, 2023)

4.5. Une faible capacité d'accueil théorique pour les enfants de moins de trois ans

La capacité d'accueil dans la commune pour les enfants de moins de 3 ans est de 14 places au sein de la micro-crèche « le monde de Pico » auxquelles nous ajoutons 15 places chez les six assistantes maternelles de la commune. Ce nombre de place est une estimation sur la base du nombre de places total chez les assistantes maternelles (19 places) dont une partie - que nous estimons à un quart - est réservé à l'accueil périscolaire.

Ainsi, au regard des données disponibles, nous estimons qu'il y a environ 29 places théoriquement disponibles dans la commune pour 56 enfants de moins de 3 ans². De plus, ce chiffre ne prend pas en compte le fait que les places dans les modes de garde ne peuvent pas être réservées aux habitants de la commune.

² Un outil statistique calculé par la CAF disponible au niveau des communes (le taux de couverture) représente le pourcentage de places de garde théorique (assistantes maternelles, salariées à domicile, accueil en EAJE, école maternelle) par rapport au nombre d'enfants de moins de 3 ans (CAF, 2020). Cependant, les dernières données disponibles datent de 2020 et ne permettent pas de représenter les dynamiques les plus récentes.

5. Deux modes d'accueil collectifs pour les enfants en âge scolaire

Le nombre d'enfants en âge scolaire est aussi difficile à calculer finement, nous pouvons cependant nous appuyer sur **les effectifs de l'école primaire (94) et de l'école maternelle (56), soit 150 enfants scolarisés**³.

D'un point de vue règlementaire et administratif, les modes de garde durant les vacances (appelé accueil extrascolaire) et ceux pendant les mercredis et les journées scolaires (accueil périscolaires)⁴ doivent obtenir des agréments différents, même s'il est possible pour une même structure d'obtenir les deux agréments.

La commune compte deux modes d'accueil de loisir sans hébergement (ALSH): un périscolaire géré par l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles de Sundhoffen et un accueil de loisir extrascolaire géré par l'Association familiale de Sundhoffen.

Il n'existe pas d'accueil collectif pour les mercredis.

Tableau 8 : Caractéristiques des modes d'accueil collectif de la commune

	ALSH Périscolaire	ALSH extrascolaire
Catégories d'âges	3-11 ans	4-11 ans
Nombre d'enfants inscrits	107 (2022/23)	75 (2023)
Périodes d'activité	Année scolaire, jours scolaires	Trois à quatre semaines entre juillet et août
Horaires	Matin : 7h45 jusqu'au début de l'école – pause méridienne – après l'école jusqu'à 18h30	7h45-18h

6.1. L'accueil de loisir sans hébergement périscolaire

Le périscolaire, sous la forme d'une garderie, a d'abord été géré par ... puis par l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles de Sundhoffen qui a permis la transformation en accueil de loisir en 2018. Cet agrément renforce la qualité de service et la sécurité avec des taux d'encadrement règlementés et l'obligation d'élaborer et de suivre un projet éducatif et pédagogique. Depuis 2020, le périscolaire a recruté une directrice diplômée qui a renforcé la portée éducative et pédagogique des animations proposées pendant les temps d'accueil.

Le nombre d'enfants inscrits est en hausse, tout comme la fréquentation. Ainsi en 2022-23, 107 enfants sont inscrits (respectivement 35 et 72 de l'école maternelle et élémentaire), avec 7 665 repas facturés et 4 198 accueils le soir.

6.2. L'accueil de loisir sans hébergement extrascolaire

L'ALSH extrascolaire s'inscrit dans les activités historiques de l'association familiale de Sundhoffen et a débuté il y a plus de 40 ans sous la forme d'une garderie estivale. Il a depuis beaucoup évolué notamment en obtenant l'agrément du Ministère (anciennement Jeunesse et Sport, actuellement Jeunesse et Education Nationale). En 2020, il a été transféré de l'école maternelle à la maison des associations. Il est apprécié par les familles de la commune et extérieures, ce qui se traduit par un

³ En s'appuyant sur les naissances domiciliées, on obtient une estimation de 144 enfants en âge scolaire (nés entre 2014 et 2020), sans tenir compte des redoublements, des déménagements et emménagements ou situations spécifiques (Insee, 2018b, 2023).

⁴ A partir de 2018, les modes de garde les mercredis ont été considérés comme périscolaires, et non plus extrascolaires. Source : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037247307/2018-09-03

important taux de remplissage. L'accueil se fait sur trois à quatre semaines l'été en fonction des vacances scolaires.

Tableau 9 : Nombre d'enfants accueillis par an

	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Observations
2019	54	54	53	52	
2020	20	20	20	20	Nombre de place limitées à 20 (Covid)
2021	30	30	24	21	Nombre de place limitées à 30 (Covid). 4 jours de fermeture covid
2022	46	47	48		78 enfants distincts dont 5 enfants ukrainiens logés à Appenwihr
2023	49	49	36		75 enfants distincts

Source : Association familiale de Sundhoffen

Les enfants sont pour moitié de la commune, pour moitié en provenance d'autres communes, avec dans quelques cas des attaches familiales à Sundhoffen, le plus souvent des grands-parents. L'ALSH extrascolaire permet donc de combiner un accueil familial avec un accueil collectif, que ce soit pour modérer la charge sur les grands-parents ou pour répondre à une envie de diversification des loisirs et de sociabilisation.

Tableau 10 : Provenance des enfants inscrits à l'ALSH extrascolaire

	2022	2023
Sundhoffen	33	40
Logelheim	17	12
Appenwihr	13	7
Hettenschlag	5	5
Andolsheim	3	4
Ste Croix en Plaine	2	4
Fortschwihr	2	2
Colmar	2	
Wolfgantzen		1
Mulhouse	1	
Total	78	75

Source : Association familiale de Sundhoffen

L'association a à cœur de maintenir cette activité car elle est importante à la fois pour entretenir et créer du lien dans la commune mais aussi comme soutien pour les familles. Dans le même temps, le maintien de l'ALSH fait face à des défis : l'activité est déficitaire et la question du recrutement de personnel qualifié pose des problèmes de manière chronique.

6.3. Résultats de l'enquête 2022 des besoins pour les mercredis et les vacances scolaires

En 2022, une enquête sur les besoins d'ALSH auprès des familles des parents des écoles de Sundhoffen menées par l'APEES a révélé que 64 familles étaient intéressées par un ALSH les mercredis et les vacances scolaires. Seulement deux familles ont répondu ne pas être intéressées. Parmi elles, 59 familles sont domiciliées à Sundhoffen, et sept sont réparties entre Logelheim, Andolsheim, Colmar et Fortschwihr. Si une partie des enfants pratiquent déjà des activités les mercredis (50 %), 45 familles soulignent cependant qu'un mode de garde reste nécessaire. Les familles ont exprimé une diversité de besoin entre un accueil pour tous les mercredis, en complément d'un autre mode de garde (1 à 3 mercredis par mois). On peut également faire l'hypothèse qu'un tel accueil permettrait aux familles d'avoir un « filet de sécurité », en cas d'impossibilité de garder les enfants au domicile (maladie des

parents, soins aux autres membres de la famille, etc.). Une majorité de la demande s'oriente vers un forfait à la journée avec repas, entre 7h30 et 18h30.

Au niveau des vacances, 54 familles sur 66 ont exprimé le besoin de modes de garde pour les vacances hors vacances de Noël et nouvel an. De manière générale, on observe une demande pour la moitié des petites vacances, avec des inscriptions possibles à la journée. Pour les vacances d'été, la demande la plus importante est pour la dernière semaine d'août (24 familles intéressées).

Des questions demeurent sur la mise en place effective et en particulier sur les moyens et les soutiens à mettre en place pour assurer un accueil de qualité. En effet, des partenariats avec les acteurs du territoire sont peut-être à construire et une analyse financière est nécessaire pour ne pas mettre en péril la pérennité de l'association. En ce qui concerne l'accueil pendant les vacances, l'APEES ne dispose de l'agrément extrascolaire, une réflexion est donc à mener sur les parties prenantes potentielles de la création d'un ALSH pendant les vacances scolaires autres qu'estivales.

6. Les ressources du territoire : une vie associative riche et la valorisation possible d'équipements locaux

La vie associative de la commune est riche et rythmée par les activités de plusieurs associations qui visent des publics variés.

Tableau 11 : Principales caractéristiques des associations de la commune

Domaines	Associations	Activités	Public visé
Culturel	Société de Musique "Espérance"	Concerts de musique spirituelle et profane	Musiciens adultes, spectacle tout public
	Chorale "Echo de l'III"	Chorale	Chanteurs adultes, spectacle tout public
	ELL WATTER	Théâtre (notamment en langue alsacienne)	Acteurs adultes, spectacle tout public
Culturel / social / sportif	Association familiale	Activités artistiques, sportives, sociales (activités seniors, ALSH)	A partir de 4 ans jusqu'aux personnes âgées
Sportif	Arts Martiaux	Cours d'arts martiaux (judo et taïso)	A partir de 2 ans, 8 classes d'âges
	Association sportive 1950	Football	Enfants et adultes, équipes en championnat
	Club de gymnastique	Diverses pratiques sportives en salle	Adultes, personnes âgées
	Pétanque-club	Pétanque, animations	Adultes, personnes âgées
	Tennis-club	Tennis	Cours enfants et adultes, équipes hommes et femmes en championnat
	Les Plongeurs de l'III	Plongée, sports subaquatiques	Adultes
Social	Association des Anciens Combattants et Victimes de guerre	Soutien aux personnes, mémoire	Personnes âgées
Social / Sécurité	Association des Secouristes et Donneurs de sang	Organisation de la collecte de sang, formation de secourisme, sécurisation de manifestations publiques	Adultes
Social	Amicale des sapeurs-pompiers	Solidarité et cohésion entre les générations de sapeurs-pompiers, animation de la vie locale	Adultes, jeunes

Social	Association "Automne fleuri"	Activités et jeux de société à destination des personnes âgées	Adultes
Environnement / cadre de vie	Association de Pêche et de Pisciculture "Les Muguets"	Gestion d'un étang de pêche	Tout public

La commune compte un certain nombre d'équipements et en particulier de locaux potentiellement mobilisables.

Locaux	Caractéristiques et équipements	Taux d'occupation les mercredis et les vacances scolaires
Ecole maternelle	1 salle sport/sieste, 1 ABCD, 2 salles de classe X salles de jeux	Pas d'utilisation, ménages les mercredis par un prestataire privé
Ecole élémentaire		Pas d'utilisation, ménages les mercredis par un prestataire privé
Locaux du périscolaire au sein de l'école élémentaire	3 Salles de cantine 2 cuisines	Pas d'utilisation, ménages par l'équipe d'animation les jours de périscolaire
Maison des associations	8 salles types salles de classe 1 dojo	Mercredis (hors vacances) : 8h-12h (nettoyage) Dojo 8h45-9h45 (gym) 10h30-11h30 Gym seniors (Ass. Fam) 13h-21h arts martiaux Salle 8 13h-21h arts martiaux Salles 1 /2 10h30-11h30 Gym seniors PMR (Ass. Fam) Salles 3 /4 9h30-11h30 bricolages enfant (Ass. Fam.) Salles 5/6 14h-16h30 entreprise APAMAD (1/mois)
		Vacances Pas d'utilisation répertoriées en dehors de l'ALSH et de Multiactivités en été par l'association familiale
Centre Socio-culturel et Sportif : Salle Jean Sick		Mercredis (hors vacances) : • 09h-13h30 (Tennis) • 13h30-17h (ASS de nov. à mars) • 17h-19h30 (Association familiale) • 19h30 -22h00 (ASS oct. à avril puis Sapeurs-pompiers de mai- sept)
		Vacances : • Mercredis 9h-12h (ASS)

7. Les modes d'accueil à l'extérieur de la commune

Comme souligné par le CNFPT (2020), la présence d'une offre de service dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance est un facteur d'attractivité du territoire du fait de son caractère de service public non-obligatoire, largement portés par des acteurs privés et associatifs. A ce titre, on peut citer quelques-unes des structures à proximité de la commune.

Etablissements	Horaires	Accessibilité pour les familles de Sundhoffen
Petite enfance		
Crèches publiques de la ville de Colmar	Entre 7h et 18h pour la plupart	Non-accessible aux familles résidant en dehors de Colmar
Crèches privées à Horbourg-Wihr et Colmar (proximité avec les filiales Jules et Rose)	Entre 7h et 18h pour la plupart	Services saturés
Enfance		
Périscolaire et extrascolaire		
Ville de Colmar Mercredis: école Pfister Petites vacances : Bel air ou Logelbach Été : école Serpentine pour les 3-5 ans et Pfister pour les 6-12 ans	<ul style="list-style-type: none"> Mercredis 7h30-18h30 (possibilité de forfaits demi-journée) Extrascolaire 11 semaines sur 16 semaines de vacances scolaires 	Accessible (3€ de plus à la journée ou ½ journée que les Colmariens)
Enseignement public		
Ecoles maternelle et élémentaire d'Andolsheim	<ul style="list-style-type: none"> Périscolaire les jours scolaires, Les mercredis Extrascolaire pour au moins la moitié des vacances scolaires 	Sur dérogation du Maire pour les enfants nés avant 2019, accessible à travers le parcours bilingue pour les enfants nés après 2019
Ecoles maternelle et élémentaire de Sainte Croix en Plaine	<ul style="list-style-type: none"> Périscolaire les jours scolaires, Les mercredis Extrascolaire pour au moins la moitié des vacances scolaires 	Sur dérogation du Maire uniquement
Ecoles maternelles (2) et élémentaire (2) d'Horbourg-Wihr	<ul style="list-style-type: none"> Périscolaire les jours scolaires, Les mercredis Extrascolaire 11 semaines sur 16 semaines de vacances scolaires 7h30 – 18h30 	Sur dérogation du Maire uniquement
Enseignement privé		
Ecoles maternelle et élémentaire St Jean (Colmar)	<ul style="list-style-type: none"> Garderie à partir de 7h30 jusqu'à 18h30 les jours scolaires 	Accessible, contribution financière demandée pour la scolarité
Ecoles maternelle et élémentaire Institut de l'Assomption		

8. Les politiques de soutien dans le secteur enfance et petite enfance

Face aux enjeux de l'enfance et de la petite enfance, des politiques sont mises en place et pilotées par différents organismes et à travers différents dispositifs.

8.1. Le projet éducatif territorial : un dispositif adaptable aux besoins pour des actions coordonnées et un levier de financement

Les fiches pratiques développées par le Ministère en charge de la jeunesse et des sports mettent en avant les objectifs, la procédure de mise en place et le fonctionnement du PEDT de manière adaptée aux petites villes et communes rurales (Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et Ministère de la ville, de la Jeunesse et des Sports, s. d.).

Les principaux objectifs

- Coordonner les actions des différents acteurs au service du bien-être et de la réussite éducative des enfants,
- Renforcer l'attractivité du territoire pour les familles en favorisant l'accueil des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires,
- Ouvrir le droit aux financements de l'État (plan mercredi),
- Offrir un cadre facilitant l'organisation des accueils de loisirs périscolaires en assouplissant le taux d'encadrement (un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans au lieu de 10, un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans au lieu de 14 – en cas de déplacement dans le cadre d'un PEDT les taux d'encadrements sont de 1/10 pour les moins de 6 ans et 1/14 pour les plus de 6 ans) et en offrant la possibilité d'inclure les intervenants ponctuels dans le calcul du taux d'encadrement,
- Permettre aux familles de s'impliquer dans le parcours éducatif de leurs enfants au travers du comité de pilotage du PEDT et dans pour les parents qui détiennent des connaissances ou des compétences particulières, permettre d'intervenir dans les activités périscolaires,
- Dynamiser la vie associative, culturelle, sportive et citoyenne du territoire en permettant les interventions des membres d'associations dans le cadre scolaire et périscolaire,
- Faciliter une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap en ouvrant le droit à des financements de la Caisse Nationale des Affaires Familiales,
- Favoriser le développement de loisirs pour tous et toutes et contribuer au partage du vivre-ensemble.

La procédure de mise en place

- Réunir les acteurs locaux dans un comité de pilotage et réaliser un diagnostic,
- Rédiger un projet qui reprend les éléments clés de l'état des lieux et des objectifs éducatifs et l'ajuster collectivement,
- Echanger avec les services de l'État (éducation nationale et jeunesse et sports) et, le cas échéant avec la Caisse d'Allocation Familiale en vue de signer la convention,
- Diffuser le projet et informer les membres de la communautés éducatives pour faciliter l'appropriation et la participation.

Les aides au montage

- Le Groupe d'Appui Départemental (Gad) a pour rôle d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans l'élaboration du PEDT. Il réunit l'ensemble des acteurs : représentants des services de l'État (éducation nationale et jeunesse et sports), du conseil départemental, de la Caf, le cas échéant de la caisse de la mutualité sociale agricole (MSA) du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et des associations, notamment celles qui sont adhérentes au « collectif d'associations partenaires de l'école » (Cape). Contact à travers le service départemental jeunesse, engagement et sport (Thomas GUTHMANN / adjoint : Laurent DUPUY ce.sdjes68@ac-strasbourg.fr)

8.2. Le plan mercredi : une labellisation de l'accueil qui fait la différence sur les budgets
Le plan mercredi est une labélisation qui peut être lancée uniquement si un PEDT existe sur le territoire. Il a été lancé en 2018 et tend à se rapprocher du PEDT (un seul dossier pour les deux dispositifs) et est géré par le même service.

Les objectifs

- Soutenir le développement d'une offre éducative périscolaire de qualité le mercredi,
- Clarifier et assouplir l'environnement juridique,
- Favoriser un accompagnement de proximité par les services de l'Etat, les CAF et les associations partenaires,
- Assurer un soutien et des financements,
- Permettre l'accès à des ressources pédagogiques élaborées par les partenaires associatifs du ministère.

Les aides financières

Le soutien financier apporté prend la forme d'une bonification de la Pso Alsh (prestation de service ordinaire accueil de loisirs sans hébergement par la CAF) de 0,46 €, portant le financement des Caf à 1€ de l'heure par enfant pour les heures nouvellement créées le mercredi.

8.3. Les dispositifs de soutien pour la petite enfance : la CAF et la CEA comme coordinateurs

On peut notamment citer la CEA et la CAF qui coordonnent principalement les actions en lien avec les modes de garde des enfants de moins de trois ans et en particulier le financement des Relais Petite Enfance ou les Maisons d'Assistants Maternelles. Ces structures sont également éligibles à des aides des collectivités (communes et communautés d'agglomération)⁵.

Tableau 12 : Synthèse des financements CAF pour la création d'une MAM

Type d'aide financière	Montant	Conditions
Aide au démarrage et l'accompagnement des MAM	Montant maximum 3 000 €	-être implanté sur un territoire prioritaire ou sur un territoire confronté à un enjeu particulier (par exemple : faible offre); -maintenir l'activité de la MAM pendant au moins trois ans; -avoir signé la charte de qualité des MAM avec la Caf et la PMI
Prime à l'installation pour les AM agréées pour la première fois	300 à 600 €	- être agréé pour la première fois; - avoir suivi la formation initiale obligatoire avant tout accueil du premier enfant; - avoir un début effectif d'activité de deux mois minimum et s'engager à rester un minimum de trois ans dans la profession; - être référencé sur le site Internet www.monenfant.fr et renseigner la rubrique relative aux disponibilités d'accueil ; - accepter de signer une charte d'engagements réciproques avec la Caf, laquelle formalise les obligations de chacune des parties; - faire sa demande dans un délai d'un an à compter de la date de son agrément.
Le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil	Prêt à taux 0 jusqu'à 10 000 €	

Source : (Département du Bas-Rhin et CAF, 2020)

⁵ Le [guide utilisé par la Communauté Européenne d'Alsace \(2020\)](#) reprend de manière très claire toutes les étapes et les obligations dans le cadre de création d'une MAM.

9. Liste des références

- Bohic, N., Frossard, J.-B., Itier, C. et Leconte, T. (2023, mars). *Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches (2022-062R)*. IGAS. https://igas.gouv.fr/IMG/pdf/2022-062r_tome_1.pdf
- Briard, K. (2020). Temps partiel et ségrégation professionnelle femmes-hommes : une affaire individuelle ou de contexte professionnel ? *Travail et emploi*, (161), 31-60. <https://doi.org/10.4000/travailemploi.9796>
- CAF. (2020). *Taux de couverture global - Accueil jeune enfant*. <http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>
- CNFPT. (2020, août). *Education - Animation - Jeunesse (11)* [Etude sectorielle]. https://www.cnfpt.fr/sites/default/files/etude_sectorielle_enfance_animation_jeunesse.pdf
- Collectivité Européenne d'Alsace et PMI. (2023, 29 septembre). *Tableau des caractéristiques et de contact des relais petite enfance dans le territoire de la CEA*. <https://www.alsace.eu/media/6473/cea-liste-rpe.pdf>
- Département du Bas-Rhin et CAF. (2020). *Tout savoir sur les maisons d'Assistants Maternels*. <https://www.alsace.eu/media/6483/cea-guide-mam.pdf>
- DREES. (2023, février). *La part des enfants de moins de 3 ans confiés principalement à une assistante maternelle ou une crèche a presque doublé entre 2002 et 2021 | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (1257)* [Etudes et résultats]. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/la-part-des-enfants-de-moins-de-3-ans-confies>
- Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age. (2023). *ÉTAT DES LIEUX DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT : SYNTHÈSE ET PROPOSITIONS*. France Stratégie. https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/hcfea_-_rapport_-_accueil_du_jeune_enfant_-_mars_2023.pdf
- Insee. (2018a, septembre). *Les assistantes maternelles dans le Grand Est : plus nombreuses, mais moins bien rémunérées qu'au niveau national* [Insee Flash - Grand Est]. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3610586>
- Insee. (2018b, 27 février). *Les niveaux de vie en 2015* [Revenu, niveau de vie et pauvreté]. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3055008?sommaire=3225624>
- Insee. (2020). *Familles dans le Grand Est (27)*. https://www.insee.fr/fr/statistiques/4282530#tableau-figure2_radio2
- Insee. (2023a, 25 août). *Commune de Sundhoffen (68331)* [Dossier Complet]. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-68331>
- Insee. (2023b, 25 août). *Département du Haut-Rhin (68)* [Dossier Complet]. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-68>
- Insee. (2023c, 25 août). *France* [Dossier Complet]. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=FRANCE-1>

IPERIA. (2022). *ETUDE PROSPECTIVE DES BRANCHES PROFESSIONNELLES DES ASSISTANTS MATERNELS ET SALARIÉS DU PARTICULIER EMPLOYEUR : RELEVER LES DÉFIS DE L'EMPLOI, DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES D'ICI 2030*. Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.
<https://info.iperia.eu/contrat-etudes-prospectives-PIC>

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et Ministère de la ville, de la Jeunesse et des Sports. (s. d.). *Projet éducatif territorial : L'essentiel pour élaborer, mettre en oeuvre et développer un projet éducatif territorial* [Fiches pratiques].
https://www.apvf.asso.fr/files/publications/PEDT_fiches_pratiques.pdf

Observatoire des territoires et Commissariat général à l'égalité des territoires. (2019). *Géographie des ménages* [Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires 2019]. https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/fiche_analyse_composition_menages_0.pdf

Plan Mercredi (2023) <https://www.haut-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Jeunesse-sport-et-vie-associative/Plan-Mercredi>

Contact

ire.mestre@proton.me

Janvier 2024